

# COMITÉS TECHNIQUES D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Des instances de concertation  
chargées de rendre des avis sur  
les questions et projets liés à  
l'organisation et au fonctionnement  
des services ainsi qu'à la prévention  
des risques professionnels



DES INSTANCES DE CONCERTATION CHARGÉES DE RENDRE DES AVIS SUR LES QUESTIONS ET PROJETS LIÉS À L'ORGANISATION ET AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES AINSI QU'À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



Le centre de gestion assure l'organisation et le fonctionnement des instances de dialogue social.

Le CT placé auprès du centre de gestion exerce les missions du CHSCT. Il est commun à l'ensemble des collectivités de moins de 50 agents (chaque collectivité d'au moins 50 agents a son propre CT et CHSCT).

La mission du centre de gestion est d'organiser les élections des représentants du personnel au sein de ces instances, de désigner les représentants des employeurs, d'organiser les réunions et d'en assurer le secrétariat.

Il s'agit également d'instruire les saisines des employeurs et de les accompagner dans la consultation de l'instance et la mise en œuvre de l'avis rendu.

Le dialogue social s'exerce au sein de différentes instances. Le comité technique (CT) est en charge de rendre des avis sur les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services.

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) contribue à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail.



### TARIFICATION

Inclus dans la cotisation



### CONTACT

capct@cdg25.org  
03 81 99 36 37

### + NOS ATOUTS / NOTRE EXPERTISE

- Des instances mutualisées à l'échelon départemental
- Des réunions régulières pour une animation continue du dialogue social
- Des membres formés

### BÉNÉFICIAIRES

collectivité non affiliée

collectivité affiliée